

Le peintre Bolomey et la Révolution vaudoise

Autor(en): **Eug.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **36 (1928)**

Heft 6

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-28474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PEINTRE BOLOMEY ET LA RÉVOLUTION VAUDOISE

Dans l'intéressant travail de M^{lle} Agassiz sur le peintre Bolomey, on a pu lire trois lettres adressées par lui à M^{me} Gosse, à Genève. On aura vu que leur auteur était un chaud partisan du nouveau régime, mais se rendait compte, cependant, des difficultés qui pourraient en résulter.

M^{lle} Agassiz a eu la grande obligeance de mettre à notre disposition des extraits d'un certain nombre d'autres lettres adressées par Bolomey à M^{me} Gosse de 1793 à 1819. Nous pensons intéresser nos lecteurs en les mettant sous leurs yeux. Elles ne renferment guère de renseignements nouveaux sur cette période de notre histoire, mais elles nous peignent bien le caractère indépendant de leur auteur, qui savait parfois montrer beaucoup d'ironie à l'égard des grandeurs déchues. Elles font aussi mieux connaître le modeste patriote qui fut un grand artiste.

Le premier extrait montre que Bolomey partageait les idées des jacobins genevois qui avaient bouleversé leur ville en 1792 et y singeaient les plus fougueux révolutionnaires de Paris.

Lausanne, 24 mars 1793.

« Depuis longtemps, je me propose de vous féliciter de votre révolution...

» Nous sommes inondés d'Aristocrates genevois et d'Emigrés français tous aussi enragés les uns que les autres... »

Deux mois plus tard, il forme le projet d'aller à Paris faire connaissance avec le nouveau régime politique introduit par les montagnards.

« Je compte, dans quelques semaines, pouvoir dater mes lettres du pays de la liberté et égalité, dit-il... » Et il date sa missive de Lausanne, le 11 mai 1793, « l'an Eternel de l'inégalité ».

Les très nombreux émigrés genevois et français — parfois peu intéressants et volontiers hautains — ne contribuèrent pas à faire aimer l'ancien régime par la majorité de la population. C'est ainsi que Bolomey écrit à son parent le 4 janvier 1798 : « Les émigrés genevois à Lausanne sont plus insupportables que les émigrés français. »

La Révolution survenait tout à coup à cette date, et Bolomey l'accueillit avec joie, mais sans vouloir, cependant, y prendre une part active et sans chercher à obtenir des emplois. Le fragment suivant de sa lettre du 2 mars 1798 en fait foi.

« Non mon cher ami, je ne suis membre d'aucun comité, je ne veux rien être, je ne cherche rien et malgré moi j'ai eu quelques voix pour être Electeur¹, et j'espère que le dernier tour de scrutin, que l'on s'occupe en ce moment de dépouiller, m'en exclura. Car je pense comme vous que pour vivre heureux il ne faut jouer aucun rôle. Laissons cela aux ambitieux, il y en a assés... Les coups vont commencer à se donner. Ils devaient avoir commencé cette nuit, aussi a-t-on battu la générale à 2 heures du matin ; cependant en ce moment, on dit qu'il y aura encore un pourparler et une suspension de 48 heures ; le reste de nos volontaires sont partis cette nuit pour les frontières. ² »

¹ D'après la Constitution helvétique, l'élection des députés, magistrats, juges, etc., se faisait à deux degrés. Les citoyens nommaient des électeurs qui, à leur tour éleisaient les députés, etc.

² Bolomey était bien renseigné sur les intentions du général Brune et de son lieutenant Schauenbourg, qui s'empara de Berne le 5 mars.



LA LIBERTÉ HELVÉTIQUE
FOULANT AUX PIEDS SES CHAINES
D'ESCLAVAGE

Composition allégorique de B. Bolomey,
tirée du *Liber amicorum* de P.-François Bolomey,
propriété du D^r Maillard, Genève ¹⁾.

¹⁾ Voir : *Revue historique vaudoise* 1928, page 107.

Bolomey n'était, du reste, pas complètement satisfait de la Révolution qu'il trouvait beaucoup trop modérée. Voici ce qu'il écrit le 21 août à ce sujet :

« ...Vous croyez donc, cher Cousin, que nous ne pourrions pas rester Helvétiens parce qu'on nous destitue des Directeurs¹, que nous sommes influencés, etc., etc. Eh bien suivant mon opinion nous ne le sommes pas encore assez ; on ne nous donne pas assez de lois, on ne démet pas assez de membres des Autorités constituées dont la plupart ne sont que des sots Egoïstes, des Aristocrates fieffés ; nous avons besoin que la Grande Nation nous envoie un Commissaire encore plus sévère que le C. Rapinat, car nous n'avons pas fait une Révolution ; tous les abus subsistent ; aussi les Aristocrates se louent-ils de la douceur de notre révolution qui se fait pour ainsi dire sans qu'on s'en aperçoive ; ils ont bien raison car les patriotes ne s'aperçoivent pas non plus que nous ayons fait une Révolution ; il nous faudra aussi un 18 fructidor si les choses ne vont pas mieux... »

Le 15 juillet déjà, il avait émis les mêmes plaintes à l'occasion d'un portrait de Louis Reymond — le futur chef des *Bourla-Papey* — auquel il donnait tous ses soins.

« Je joins ici une mauvaise épreuve de ce portrait et celle d'un autre (ami du cousin²) qui n'est pas encore achevé ; quand ils le seront je lui ferai hommage du portrait de son ami et à vous, ma chère cousine, du jeune et Eloquent Reymond, ce sont de vrais Républicains que l'aristocratie déteste et calomnie de tout leur pouvoir ; c'est ce qui m'a déterminé de les graver et d'en faire hommage aux patriotes qui sont en très petit nombre chez nous où l'Egoïsme est porté à son comble, où presque tous ceux qui sont portés aux premières comme aux dernières places, sont des partisans de l'ancien Régime, des mouchards, enfin des Oligarques

¹ Le 21 juin 1798, le commissaire Rapinat avait ordonné à deux membres du Directoire helvétique de démissionner.

² Il s'agit probablement du professeur François qui enseignait la physique à l'Académie de Lausanne.

subalternes ; notre révolution n'est avantageuse que pour ces gens là ; n'admirez-vous pas le désintéressement de vos législateurs qui ne s'attribuent pour honoraire que 275 louis par an ! etc., etc. »

A la suite de l'arrestation de Louis Reymond le 5 septembre 1798, pour délit de presse, — on sait qu'il était rédacteur du *Régénérateur* — et de son jugement par le tribunal du canton et enfin par le tribunal suprême, Bolomey revient sur le même sujet dans sa lettre du 26 novembre.

«... Je profite d'une occasion pour vous faire parvenir cette lettre avec une instruction imprimée pour le Tribunal Suprême relativement à Reymond ; vous verrez en bas de la dite pièce la sentence qui en est résultée. Vous jugerez par là comme les Patriotes sont traités¹. Cinq autres patriotes détenus et sentencés par le tribunal du canton, dont l'accusateur public a rappelé de la sentence au tribunal Suprême, ont pris la fuite en apprenant comment Reymond était traité². C'est pour avoir voulu, le 5 septembre, le délivrer de sa prison qu'ils sont si criminellement poursuivis ; on me dit qu'il y en a deux d'arrêtés à Genève ; ce serait une horreur si on les livrait comme l'ancien Gouvernement Genevois livra le jeune Reymondin en 1792. »

Bolomey s'aperçut cependant bientôt que la Révolution, les exigences politiques et les réquisitions financières des commissaires et des généraux de la « Grande nation », l'occupation du pays par les troupes françaises, et la guerre de la deuxième coalition dont il fut le théâtre, présentaient de graves inconvénients. La mise en vigueur de la nouvelle Constitution de la Malmaison agitait en outre tous les cantons et surtout celui du Léman où les unitaires modérés et

¹ J'ai montré dans deux articles de la *Gazette de Lausanne*, nos du 22 janvier et du 4 février 1928, que si Reymond fut condamné sévèrement, sa détention — extrêmement douce — fut diminuée des trois-quarts par une amnistie.

² Les citoyens Martin, Laune, Loire, Lavanchy et Teisse.

les « jacobins » ou patriotes exaltés se renvoyaient les accusations les plus graves. Tout cela explique l'extrait suivant d'une lettre de Bolomey, datée du 16 juillet 1801 et dans laquelle il semble envier le sort de Genève, alors chef-lieu du département français du Léman.

« Nous sommes pour la Politique dans le moment des Elections pour la Diète Cantonale qui doit nous donner un mode de Gouvernement pour notre Canton, on en augure rien de bon, l'Aristocratie ayant pris le dessus, protégée par notre gouvernement Provisoire actuel. Vous devez vous estimer heureux chez vous, vous avez un Gouvernement établi et malgré les murmures de quelques citoyens... Vous êtes cent fois plus heureux que d'avoir toujours de nouvelles commotions et des divisions entre vous. Pour nous, nous n'avons pas encore ce bonheur-là ; il faut encore ajouter à nos maux ceux qui vous sont inconnus ; c'est que nos chers amis ¹ qui nous ont aidé à conquérir notre liberté ont conquis tous nos trésors et ne nous ont rien laissé par le passage et le logement des troupes de quoi payer les énormes impôts qui doivent servir à l'entretien des troupes de ces chers amis. Salut et Amitié. Bolomey. »

Le peintre Bolomey raillait volontiers les personnes ayant des prétentions nobiliaires ou que les événements avaient élevés très haut. Dans une lettre du 11 septembre 1801, il est question d'un membre de la famille Des Ruines, bourgeoise de Lausanne dès le XVI^{me} siècle et qui avait donné à la ville plusieurs membres du Deux-Cent. Il n'est guère possible d'identifier celui dont il parle. Il s'agit probablement de Louis Des Ruines, frère de Jeanne-Marguerite et proche parent de Louis Des Ruines, qui fut major d'artillerie au service d'Angleterre.

« ... Dites, je vous prie, à Monsieur le Comte Des Ruines, Seigneur des Masures, qu'il se trompe quand il croit que

¹ Les Français.

Lausanne a été autrefois le chef-lieu de la ci-devant Savoie et que c'est dans ses anciennes archives qu'il espère trouver les titres de ses seize quartiers d'antique Noblesse ; c'est Chambéry qui fut le chef-lieu, et c'est là qu'il pourra se satisfaire et avec le Diplôme se présenter au nouveau Roi d'Etrurie¹ sorti de la Cuisse non de Jupiter mais d'un soi-disant Républicain. Nous verrons bientôt des Rois et Empereurs créer des Républiques et des Maires devenir Ducs et Pairs... »

La dernière lettre que nous donnerons ici est celle du 7 juillet 1814, à l'époque de l'exil de Napoléon I à l'île d'Elbe. Elle montre que Bolomey ne partageait pas beaucoup la sympathie de ses concitoyens pour l'empereur et pour les membres de sa famille.

« Le Comte de St-Leu², ci-devant Roy d'Hollande, nous a quittés pour aller aux Bains d'où il reviendra ici avant son départ pour Rome pour voir sa belle-sœur, femme du ci-devant Roy de Naples et Sicile, ci-devant Roy des Espagnes et des Indes et actuellement Roy de la moitié du Château de Prangins en Suisse³, comme son frère, le grand Exterminateur, est Empereur de l'Isle d'Elbe. Le premier de ces ci-devants, quoique Roy d'un peuple Huguenot, allait et va encore tous les jours à la messe et compose des Odes remplies de Barbarismes et de Solécismes qu'il fait imprimer ici, mais qu'il ne distribue qu'à ses amis, et quoi qu'il ait Frs. 100.000 à dépenser par mois — outre les 600.000 que la France lui donne pour lui et sa famille, mais qu'il vient de refuser, — il n'en est pas plus généreux pour cela.

¹ Par un traité conclu entre la France et l'Espagne, le 21 mars 1801, Napoléon avait transformé le Grand-duché de Toscane qui appartenait à un prince autrichien en royaume d'Etrurie et cela en faveur de Louis de Bourbon, fils du duc de Parme. Le nouveau royaume fut incorporé à l'Empire français en 1808.

² Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande.

³ Joseph Bonaparte, ex-roi de Naples, puis d'Espagne ; il avait épousé en 1794, à Marseille, la fille d'un négociant de cette ville, Marie-Julie Clary.

» Le second de ces ci-devant paraît vouloir se fixer parmi nous s'il reçoit la sanction de la ci-devant Reine de Naples et de Sicile, reine des Espagnes et des Indes, son épouse qui doit arriver dans quelques jours, et si le local lui plaît, il deviendra entièrement Roy de Prangins. Je n'oublierai jamais l'hypocrisie de ce bon Roy papiste lorsqu'après avoir pillé l'immense trésor de Notre Dame del Pilar, plus riche que celui de Notre Dame de Lorette, et après l'avoir mise si entièrement nue, qu'on ne lui voyait plus que... il vint se jeter à ses pieds pour la remercier de la victoire qu'il venait de remporter à Saragosse où 50.000 Français périrent durant le siège pour ce *bon* Roy. Nous attendons aujourd'hui ou demain l'Impératrice Marie Louise avec le ci-devant Roy de Rome. Nous avons déjà eu le bonheur d'avoir ici le ci-devant Roy de Westphalie avec sa frétilante et belle Epouse ou concubine, car l'Américaine, sa première femme était la véritable ¹, de même que Joséphine l'était pour l'Empereur d'Elbe, la Religion papiste n'admettant pas de divorce.

» Vous voyez, ma chère cousine, combien notre petit canton devient intéressant pour toutes ces têtes de *couronnés* ! Mais, que dis-je, petit canton ?... il est quatre fois plus grand que l'Empire d'Elbe qui n'a que 12 mille habitants et nous en avons 150 mille. Patience ! il s'agrandit tous les jours par les conquêtes que ce grand Empereur vient de faire d'Isles inhabitées qui environnent ses côtes. »

On voit qu'en 1814, à l'âge de 75 ans, Benjamin Bolomey possédait encore tout l'esprit caustique et railleur que l'on a pu voir dans sa lettre de 1801 relative au citoyen des Ruines « Seigneur des Masures ² ».

Eug. M.

¹ Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie ; il avait épousé d'abord une Américaine, M^{lle} Paterson, de Baltimore, puis, plus tard, Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, princesse royale de Wurtemberg.

² Nous devons le cliché qui accompagne ces lettres à la grande obligeance de M. le Dr Maillard, à Genève, et de M. Fr.-Th. Dubois.